ORCOM REAL ASSETS
Société à responsabilité limitée au capital de 561 485 euros
Siège social : Tour Franklin 100-101 Terrasse Boieldieu 92800 PUTEAUX
RCS NANTERRE 508 805 686

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 3 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le 3 juin,

Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Michel MARTIN, demeurant 12, rue Saint Marc à ORLEANS (45000),

Gérant de la Société **ORCOM REAL ASSETS**, Société à responsabilité limitée au capital de 561 485 euros, divisé en 224 594 parts sociales, rappelle que :

- Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 3 juin 2026, la collectivité des associés a pris acte du projet de la Société ORCOM de céder la pleine propriété d'UNE (1) part sociale lui appartenant dans la Société au profit de Monsieur Nicolas ROUILLÉ, et a agréé expressément Monsieur Nicolas ROUILLÉ en qualité de nouvel associé.

- Ladite collectivité a décidé comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de cette cession, que les articles 1, 2, 7, 14, 16, 18 et 21 des statuts seraient de plein droit modifiés à compter du jour de la signification dudit acte ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social ;

- Suivant acte sous seing privé en date du 3 juin 2026, la Société ORCOM a cédé à Monsieur Nicolas ROUILLÉ, la pleine propriété d'UNE (1) part sociale d'un montant nominal de 2,50 euros lui appartenant dans la Société ;

  Un original de l'acte de cession a été déposé au siège social le 3 juin 2026 contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.

Ces déclarations faites, il constate que les modifications statutaires susvisées sont devenues définitives à la date prévue, soit le 3 juin 2026, jour du dépôt de l'acte au siège social.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.